



# Marie-Anne CHAPDELAINÉ

## Députée d'Ille-et-Vilaine

N° 56

Infos Thématiques

### INFOS DIVERSES

#### ➤ **ACCES A LA SANTE – AUGMENTATION DU NOMBRE DE BENEFICIAIRES DES AIDES A L'ACCES AUX SOINS**

**Le nombre de bénéficiaires des aides à l'accès aux soins (CMU-C et ACS) a augmenté en 2014.** Alors que paraît le rapport d'activité du Fonds CMU montrant l'augmentation des bénéficiaires des aides à l'accès aux soins (CMU-C et ACS), **Marisol Touraine a rappelé mercredi 6 mai sa mobilisation totale contre le renoncement aux soins pour des raisons financières.** Afin de soutenir l'accès aux soins, le gouvernement s'est engagé, dès 2013, à améliorer la prise en charge des dépenses de santé, notamment des assurés les plus modestes. C'est pourquoi **la ministre avait décidé d'élargir les conditions d'accès aux deux dispositifs de couverture complémentaire des Français les plus modestes** : les plafonds de ressources pour bénéficier de la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) et de l'aide à la complémentaire santé (ACS) ont ainsi été relevés en juillet 2013. Cet engagement tenu porte aujourd'hui ses fruits : **le nombre de bénéficiaires des aides à l'accès aux soins CMU-C et ACS a continué de croître en 2014, pour atteindre 6 millions de personnes**, comme l'indique le rapport d'activité du Fonds CMU publié ce jour. Ce document indique en effet que 5,2 millions de personnes bénéficiaient fin 2014 de la CMU-C (soit une augmentation de 6,5 % en un an) et que l'ACS a, elle, bénéficié à 1,2 million de personnes (+ 3,9%). Cette progression ne traduit pas seulement l'impact de la situation économique, mais bien l'effet des mesures prises par le Gouvernement pour étendre ces aides : **le relèvement des plafonds a permis, depuis le 1er juillet 2013, à 309 000 personnes supplémentaires de bénéficier de la CMU-C et à 255 000 personnes supplémentaires de bénéficier de l'ACS.** Marisol Touraine tient à rappeler l'action résolue du gouvernement en faveur d'un meilleur accès aux soins de l'ensemble de nos concitoyens, à travers notamment : Le renforcement des garanties que doivent apporter les contrats responsables et **l'extension de la couverture complémentaire santé à tous les salariés** ; Le relèvement de 50 euros de l'aide à la complémentaire santé pour les personnes âgées de plus de 60 ans ; **L'extension du panier des prestations couvertes par la CMU-c** et, grâce à une disposition du projet de loi de modernisation de notre système de santé, **l'application aux bénéficiaires de l'ACS de tarifs plafonds pour les lunettes, prothèses dentaires et audioprothèses** ; Pour les bénéficiaires de l'ACS, interdiction des dépassements d'honoraires, et, **à partir du 1er juillet prochain, suppression des franchises médicales et participations forfaitaires et mise en place du tiers payant**, et réforme des contrats pour simplifier la vie des bénéficiaires (en limitant le nombre de contrats proposés) et faire baisser les prix des contrats jusqu'à par exemple 300 euros de moins pour une personne seule âgée de plus de 60 ans ; L'extension du tiers payant aux patients bénéficiant d'une prise en charge à 100% au 1er juillet 2016 et de devenir un droit pour tous les patients au 30 novembre 2017.

#### ➤ **NEPAL**

**Le dernier bilan établi par les autorités népalaises se chiffre à 7 557 morts et à près de 15 000 blessés.** Tous les efforts continuent à être faits par les équipes de secours népalaises et internationales pour accéder aux zones les plus reculées. **Notre ambassade continue à coordonner des rotations d'hélicoptères.** Comme l'a indiqué mercredi 6 mai M. Laurent Fabius, **nous déplorons quatre victimes françaises et sommes inquiets pour 9 personnes présumées disparues dans la**

**vallée du Langtang.** Les efforts sur le terrain se poursuivent par ailleurs pour localiser 30 personnes, dont nous sommes sans nouvelles. Une équipe médicale française de l'Établissement de préparation et de réponse aux urgences sanitaires (EPRUS) propose à nos compatriotes qui le souhaitent un soutien médical et psychologique à Katmandou.

➤ **COP 21 – MOBILISATION SOCIÉTÉ CIVILE**

**Ségolène Royal a lancé mercredi 6 mai, à la veille d'une session informelle de négociation sur le climat, un dialogue avec la société civile française et internationale en amont de la Conférence Paris Climat qui aura lieu du 30 novembre au 11 décembre 2015 (« COP 21 »).** A la veille d'une négociation informelle préparatoire de la COP, se déroulant du 6 au 8 mai, elle a lancé un dialogue avec des élèves de 14 lycées d'Ile-de-France, en demandant aux négociateurs de l'équipe française pour la « COP 21 » de se rendre dans ces lycées et d'y présenter leurs travaux et l'état de la négociation. **Elle a par ailleurs réuni, le même jour, les ONG internationales qui sont engagées dans la préparation de la « COP 21 », pour écouter leurs messages et échanger avec elles, en amont des négociations à venir.** Elle a souligné l'enjeu majeur de la mobilisation de la société civile, dans toute sa diversité, à la fois pour que les citoyens s'approprient les enjeux de cette grande conférence internationale et pour que toutes les forces vives puissent, à l'occasion de la COP, s'engager aux côtés des Etats dans une dynamique globale à la hauteur des défis climatiques et des solutions à inventer.

➤ **POLITIQUE D'ACCUEIL – AMÉLIORATION CONDITIONS DE VIE TRAVAILLEURS MIGRANTS/DEMANDEURS D'ASILE**

**Michel Sapin, Sylvia Pinel et Bernard Cazeneuve se sont réjouis mercredi 6 mai de l'accord conclu entre l'Etat et la Société nationale immobilière (SNI) présenté au Conseil d'Administration d'Adoma, qui sera soumis au vote de l'Assemblée générale en juin 2015.** Il permet d'augmenter le capital d'Adoma (ex-sonacotra) de près de 50 millions d'euros, pour **améliorer les conditions de vie des travailleurs migrants âgés et l'accueil des demandeurs d'asile.** Cet accord, qui réaffirme la vocation d'Adoma à demeurer un opérateur réactif et disponible au service des personnes les plus démunies, prévoit notamment : la réalisation du plan de traitement des foyers de travailleurs migrants, avec la création de 10 000 places de résidences sociales ; le développement de l'offre d'Adoma à destination des publics précaires, avec la création de 10 000 places d'hébergement ; la réactivité d'Adoma, notamment pour l'accueil des demandeurs d'asile ; la gestion de l'accueil des gens du voyage ; et la mission nationale de résorption des bidonvilles. **Adoma conservera sa structure propre de société d'économie mixte d'Etat, maintiendra l'absence de lucrativité, et l'Etat et la SNI décideront conjointement des orientations patrimoniales de la société.** Il s'agit donc d'un nouvel acte dans le développement d'Adoma au service du logement très social, de l'accueil des demandeurs d'asile et de l'hébergement d'urgence. Conformément au pacte signé en 2010, la SNI, après avoir redressé Adoma, en deviendra l'actionnaire majoritaire, et **l'Etat détiendra plus de 42% du capital. Les conditions de l'opération ont été approuvées par la commission des participations et des transferts.** Michel Sapin, Sylvia Pinel et Bernard Cazeneuve saluent également la volonté d'Action Logement de consolider sa participation au capital d'Adoma. A la suite de cette opération, conformément à l'accord entre l'Etat et la SNI sur la gouvernance du nouvel ensemble, un nouveau conseil d'administration sera installé. Il sera présidé par Patrick Doutreligne, ancien Délégué Général de la Fondation Abbé Pierre, nommé administrateur d'Adoma sur proposition de l'Etat. Il remplacera le Préfet Cyrille Schott, atteint par la limite d'âge, que les Ministres félicitent pour le travail exemplaire réalisé. Le Conseil d'administration a par ailleurs désigné Jean-Paul Clément, ancien Président du Directoire de la SA du Hainaut, comme nouveau Directeur Général d'Adoma.

## ➤ ENVIRONNEMENT – VEHICULES ELECTRIQUES

Grâce à la mise en place par Ségolène Royal, au 1er avril dernier d'un nouveau bonus écologique atteignant 10 000 € pour l'achat d'un véhicule électrique, les ventes ont atteint un record au mois d'avril : les immatriculations ont plus que doublé par rapport au mois d'avril 2014, avec 1 726 nouvelles immatriculations. Au premier trimestre de l'année 2015, on constatait déjà une progression de 89% en un an des ventes de véhicules électriques : 2 903 voitures particulières électriques ont été immatriculées au premier trimestre, contre 1 537 sur le premier trimestre de l'année précédente.

Cette tendance s'est encore amplifiée en avril, avec l'entrée en vigueur du nouveau bonus qui permet, moyennant la mise au rebut d'un véhicule diesel immatriculé avant le 1er janvier 2001, de bénéficier d'une aide totale de 10 000 € à l'achat ou à la location d'un véhicule électrique (6.300 € de bonus + 3.700 € de nouveau bonus). Cette progression devrait se poursuivre dans les prochains mois. Selon les constructeurs, les commandes de véhicules électriques sont en très forte hausse en avril, avec des volumes 4 à 8 fois supérieurs à ceux constatés en avril 2014. Environ 80 % des véhicules commandés donneraient droit au versement du nouveau bonus, preuve de son effet incitatif. Par ailleurs, si jusqu'à maintenant les véhicules électriques étaient acquis majoritairement par des sociétés, la tendance s'est inversée en avril puisque les deux tiers des véhicules immatriculés ont été acquis par des particuliers. **Le nouveau bonus est donc un vecteur de diffusion et d'appropriation du véhicule électrique auprès de nos concitoyens. Le nouveau bonus véhicules électriques et le soutien au déploiement des points de charge, sont des mesures concrètes d'accompagnement de la loi de transition énergétique pour la croissance verte.** Elles confortent les solutions de transport propre pour tous, au bénéfice du pouvoir d'achat des français, de la balance commerciale du pays, et de la qualité de vie. **Le nouveau bonus permet aux particuliers, aux entreprises et aux administrations de bénéficier d'une aide totale de 10 000 € pour l'achat ou la location d'un véhicule électrique en cas de mise au rebut d'un véhicule diesel immatriculé avant le 1er janvier 2001.** Il a été mis en place sous l'impulsion de la Ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie. Il s'agit d'une des actions de la Feuille de route de la conférence environnementale 2015 adoptée en Conseil des ministres le 4 février dernier.

## **CULTURE – MARCHE EUROPREEN NUMERIQUE**

Convaincue que la culture doit être au coeur du projet européen et qu'elle a toute sa place dans la réflexion de l'Union Européenne sur la transition numérique, **Fleur Pellerin a pris connaissance mercredi 6 mai avec intérêt des orientations de la Commission européenne sur le marché unique numérique.** La Ministre salue les progrès que marque la réflexion de la Commission sur certains aspects du débat en matière de droit d'auteur, en particulier la volonté de clarifier le statut des intermédiaires techniques et d'améliorer le respect du droit d'auteur. La Ministre rappelle que la France est pleinement mobilisée pour que la réforme du droit d'auteur engagée par la commission place au coeur de ses priorités ce qui est l'objet même du droit d'auteur : faire vivre les créateurs et stimuler la diversité culturelle en assurant l'accès aux oeuvres. **Fleur Pellerin relève par ailleurs que la Commission annonce son intention de traiter le problème que pose l'écart de taux de TVA entre le monde physique et le monde numérique pour la presse et le livre. Elle appelle encore une fois la Commission à agir rapidement, comme elle l'avait fait le 19 mars avec ses homologues allemand, polonais et italien.** Fleur Pellerin salue également la volonté de moderniser la politique audiovisuelle européenne en appréhendant notamment dans le droit européen applicable l'ensemble des distributeurs de contenus audiovisuels, y compris en ligne. En complément de cet aspect, la Ministre rappelle qu'il reste à définir une stratégie plus ambitieuse encore pour le développement des industries culturelles en Europe. Fleur Pellerin salue enfin l'annonce par la Commission d'une consultation sur le rôle des plateformes et appelle la Commission à une démarche de régulation qui soit à la hauteur de l'enjeu. Compte-tenu du rôle de ces acteurs dans l'économie des pays européens comme dans la vie de nos concitoyens, il est essentiel que l'Europe se donne les moyens de leur faire respecter ses choix de civilisation, en matière de diversité culturelle comme de liberté d'expression ou de lutte contre les discours de haine et d'intolérance.

➤ **POLITIQUE DE LA VILLE – RAPPORT ONZUS**

**Le dernier rapport annuel de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles (ONZUS), qui devient en 2015 l'Observatoire National de la Politique de la Ville (ONPV) pour accompagner la réforme de la politique de la ville, sort ce 6 mai.** Niveau de vie, emploi, éducation, santé, sécurité... il propose une analyse détaillée de la situation en 2013 des quartiers et de leurs habitants qui bénéficient des dispositifs de la politique de la ville. Une analyse contrastée, fruit de plusieurs mois de travaux, qui dans la continuité des précédents rapports révèle une réalité économique et sociale toujours difficile, malgré quelques avancées, notamment sur le front de l'emploi. **Un taux de pauvreté trois fois plus élevé que dans le reste du territoire** : Les différents indicateurs concernant la pauvreté mettent en lumière l'écart qui continue de se creuser entre les zones urbaines sensibles (Zus) et le reste du territoire. La part des personnes vivant sous le seuil de pauvreté, c'est-à-dire avec moins de 987 € par mois, y est trois fois plus élevée qu'ailleurs. Les jeunes restent les plus vulnérables. Plus d'un tiers des moins de 18 ans bénéficie de la couverture maladie universelle complémentaire (CMUC) et 1 jeune sur 2 de 18-24 ans vit sous le seuil de pauvreté. **Activité, emploi, chômage, une situation toujours préoccupante malgré des chiffres stables** : Le taux de chômage reste 2,5 fois supérieur en ZUS (23%) qu'en dehors (9%), et le taux d'activité (part d'actifs dans la population totale) plus de 10 points inférieur dans ces quartiers. Les jeunes, les femmes, les personnes ayant un faible niveau d'étude et les immigrés sont les personnes qui rencontrent le plus de difficultés. Pour autant, la situation, bien que fragile, est dans une phase de stabilisation. A mode de recueil d'information constant, en 2013, le pourcentage des résidents actifs des Zus âgés de 15 à 64 ans au chômage est identique à celui de 2012. Dans le même temps, ce taux augmente de 0,6 point en dehors des Zus entre 2012 et 2013. **En proposant des dispositifs spécifiques de retour à l'emploi, comme les emplois d'avenir créés en 2012, l'Etat contribue à limiter la progression du chômage, en particulier dans les quartiers.** Plus de 48 000 contrats uniques d'insertion et 12 000 emplois d'avenir ont ainsi été créés dans les zones urbaines sensibles depuis leur entrée en vigueur. Autre constat : l'obtention d'un diplôme d'enseignement supérieur favorise l'accès à l'emploi et atténue fortement les effets de la crise économique, même s'il ne constitue pas un élément suffisamment protecteur, notamment pour les femmes, les jeunes et les immigrés. A niveau de diplôme équivalent, il subsiste des écarts significatifs de taux d'emploi entre les Zus et les unités urbaines environnantes. Ces résultats peuvent s'expliquer par un double phénomène : d'un côté des employeurs qui méconnaissent les compétences réelles des postulants résidant en Zus et de l'autre, les habitants qui souffrent d'un manque d'information face aux réalités du marché du travail. **Des orientations scolaires qui diffèrent de manière significative** : Les lycéens issus de collèges en Zus s'orientent deux ans après la 3e beaucoup moins vers une filière générale en 1re (27,1 %) que ceux issus de collèges en dehors des Zus (40,4 %). Ainsi, à peine plus du quart des collégiens scolarisés en Zus s'orientent vers une filière générale en 1re. C'est notamment sur la filière scientifique que se trouvent les plus grands écarts d'orientation (8,2 points). À l'inverse, la filière professionnelle est plus suivie par les lycéens issus d'un collège en Zus que ceux d'un collège hors Zus. **Un renoncement aux soins de santé** : Si plus de la moitié des habitants des quartiers prioritaires déclare être « en bonne », voire « très bonne santé », quelques indicateurs dessinent une autre réalité. Les problèmes de surpoids et d'obésité sont plus fréquents (+ 6,3 points pour le surpoids et + 3,1 points pour l'obésité), notamment chez les femmes. Les adultes renoncent plus souvent aux soins et ont moins recours aux médecins spécialistes. Plus d'un habitant sur quatre a renoncé à des soins dentaires pour des raisons financières au cours de l'année écoulée. Cette situation s'explique par des contraintes financières mais également par un déficit de l'offre médicale et paramédicale (délais de rendez-vous trop longs, difficultés d'accès, temps de trajets trop longs...). Autre enseignement : plus d'un résident de ZUS sur 10 (12,4 %) n'a pas de couverture maladie complémentaire (contre 6,1% dans le reste de la population). Le phénomène est sensible chez les hommes comme chez les femmes. **"Le rapport de l'ONZUS est à la fois un outil de connaissance et un cri d'alerte. Il nous permet d'agir plus efficacement, il nous oblige à agir avec plus de force. L'ampleur des inégalités qu'il révèle est insupportable. Si des progrès sont constatés, il est hors de question de s'en contenter. Nous allons donc redoubler d'effort pour que, dans les quartiers prioritaires, la République ne soit pas une incantation mais une réalité.** Tout le travail que nous menons pour lutter contre les ghettos à travers une politique volontariste de mixité, le rétablissement des crédits aux associations supprimés entre 2008 et 2011, le fléchage des

dispositifs d'emplois aidés et de formation vers ces quartiers, participe de cette ambition. Il est de ma responsabilité de le poursuivre et de l'amplifier. Nous sommes sur des matières qui prennent du temps. Raison de plus pour ne pas en perdre." Patrick Kanner. "Ce rapport confirme l'urgence qu'il y a d'agir plus vite et plus fort dans ces quartiers, en matière d'emploi, d'éducation, d'accès aux soins... Il est inacceptable que le chômage y soit 2,5 fois plus important qu'ailleurs; il est indigne qu'un jeune sur deux y vive sous le seuil de pauvreté; il est discriminant qu'1 collégien sur 4 seulement s'oriente vers une filière générale en 1ère. L'égalité, ce n'est pas un droit pour la majorité des habitants de ce pays et une option pour les habitants de ces quartiers. C'est l'ambition de ce Gouvernement que de redonner corps à la promesse républicaine. **Une action structurelle est engagée pour mobiliser les services publics et les politiques de droit commun: la création et le ciblage sur les quartiers populaires des zones de sécurité prioritaire, des nouveaux réseaux d'éducation prioritaire et des différents outils que sont les emplois d'avenir, la garantie jeune ou les contrats starter doivent permettre d'améliorer dans la durée les conditions de vie en matière de sécurité, de réussite éducative et d'emploi.** Les rapports à venir du futur observatoire national de la politique de la ville auront à charge de l'évaluer". Myriam El-Khomri

### ➤ **TRANSPORTS – CANAL SEINE NORD EUROPE**

**Alain Vidalies s'est vu remettre mercredi 6 mai par le Député Rémi Pauvros son second rapport sur le projet de Canal Seine-Nord Europe, après celui de décembre 2013.** Fin 2014, le Premier ministre avait confirmé l'engagement du Gouvernement dans le projet à l'occasion d'un déplacement à Arras, puis, le mois suivant, confié une nouvelle mission à Rémi Pauvros, visant à préfigurer une démarche « Grand chantier » et fédérer l'ensemble des acteurs. S'articulant autour de 10 propositions, ce second rapport est une feuille de route de structuration du projet, s'agissant aussi bien de son développement économique que de son financement. **Alain Vidalies a salué la qualité du travail effectué par le Député Rémi Pauvros, en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire, et souligné l'engagement de tous, déterminant pour la réussite du projet. Le Secrétaire d'Etat examinera ces propositions dans les semaines à venir, afin d'arrêter les grandes orientations futures.**

### ➤ **REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE**

**La France salue la signature, dans le cadre du forum national de Bangui, d'un accord par lequel les groupes armés centrafricains s'engagent à cesser tout recrutement d'enfants-soldats et à libérer ceux qui sont dans leurs rangs.** Nous rendons hommage au rôle joué par le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF) et nous appelons tous les groupes armés à mettre en œuvre sans délai leurs engagements. La France soutient les efforts de stabilisation menés par les autorités de transition avec l'appui de la communauté internationale.